



Ref : CA2020/25

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2020

### DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE «HANDICAP ET INCLUSION» DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 juin 2020 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III), notamment son article 5.2,

Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant la candidature de Madame Nathalie Pinède, enseignante-chercheuse, proposée par Monsieur le président de l'Université Bordeaux Montaigne pour occuper les fonctions de vice-présidente déléguée « Handicap & inclusion »

Etant préalablement exposé :

- qu'en application de l'article 5-2 des statuts en vigueur de l'université : « Le président peut proposer la désignation de vice-présidents délégués, dans la limite de 10, choisis parmi les personnels et les étudiants de l'université, pour exercer des missions permanentes ou temporaires. Les vice-présidents délégués sont élus par le conseil d'administration à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours et à la majorité relative au tour suivant. Les vice-présidents délégués sont élus pour la durée du mandat du président qui les a proposés ou jusqu'au retrait de leur nomination par le président. (...) ».

➤ Entendu l'exposé de Madame Nathalie Pinède,

➤ Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin faisant apparaître les résultats suivants :

➡ Etant constaté en séance:

- le nombre de votants étant de 33, la majorité absolue requise aux 2ers tours de scrutin étant de 17 voix,

➡ DÉCIDE:

#### Article 1 - Résultat du vote :

| 1 <sup>er</sup> tour de scrutin (à la majorité absolue des votants) |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de membres présents                                          | 31 |
| Nombre de membres représentés                                       | 2  |
| Nombre de votants                                                   | 33 |
| Nombre d'abstentions                                                | 0  |
| Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)                                | 8  |
| Nombre de suffrages valablement exprimés                            | 25 |
| Nombre de suffrages défavorables                                    | 1  |
| Nombre de suffrages obtenus pour PINÈDE Nathalie                    | 24 |

→ La majorité absolue étant atteinte au premier tour de scrutin, Madame Nathalie Pinède est élue vice-présidente délégué « *Handicap & inclusion* » de l'Université Bordeaux Montaigne. Son mandat prend fin au plus tard avec celui du président de l'Université Bordeaux Montaigne.

## **Article 2 - Exécution de la présente délibération**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

## **Article 3 - Publication de la présente délibération**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.



Fait à Pessac, le 12 juin 2020.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Lionel LARRÉ". The signature is fluid and extends across the line of the name.

Lionel LARRÉ.

**29 JUIN 2020**

Publié le:

Transmis à la Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine:

**24 JUIN 2020**